

Compte rendu Conseil municipal du 17 septembre 2024

Présents: M. LELIEVRE Gérard, Maire - M. MOINEAU Christophe – Mme DUFOUR Emmanuelle – Mme BAGLAND Aurélie - M. BEZANCON Claude - Mme BREUGNON Sylvie – M. CAUDE Julien - M. CHAUMERON Christian – Mme CORBASSON Christine – M. DUMONT Julien - Mme FOUASSIER Isabelle – M. THIERRY Alain – Mme WESTERLIN Sandra

Absente excusée : Mme PETROZ Maria (Pouvoir à M. MOINEAU)

Absent : M. FRACELLI Dominique

Mme BAGLAND a été nommée secrétaire de séance.

• Frais de scolarité 2024/2025

M. le Maire rappelle les montants votés pour l'exercice 2023/2024 :

- Maternelle : 1 437 €
- Élémentaire : 778 €

Le Conseil municipal fixe, à l'unanimité, les tarifs pour la participation des collectivités de résidence pour les enfants scolarisés hors commune, année scolaire 2024/2025 :

- Maternelle : 1 500 €
- Élémentaire : 800 €

Un paiement au prorata de la durée de présence sera appliqué en cas de changement de commune en cours d'année scolaire. Ce calcul sera établi par trimestre, sachant que tout trimestre commencé sera dû.

• Classe de découverte – Participation de la commune

Les élèves de CM2 partiront en classe de découverte du 7 au 12 octobre 2024. Une participation sera demandée aux familles. M ; le Maire propose une participation pour le départ en classe découverte des 21 élèves de la classe de CM2.

Le Conseil municipal vote à l'unanimité le montant de la participation communale à 145 €/élève, qu'il réside ou non sur la commune.

• Informations sur les interventions d'animateurs pédagogiques au sein de l'école élémentaire

Les années précédentes, l'animation « Echecs » était prise en charge par l'Agglomération montargoise. Cette année, l'AME ne porte plus cette intervention scolaire. Le coût de cette activité est de 750 €, soit 630 € pour les séances et 120 € pour le transport.

Le Conseil municipal accepte de participer à hauteur de 400 € afin de poursuivre l'animation « Echecs » à l'école élémentaire.

• ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement) – Participation versée aux familles de St Maurice sur Fessard

Le 19 juin 2018, la collectivité avait voté une participation aux familles de St Maurice sur Fessard à hauteur de 4 €/jour pour l'inscription de leurs enfants aux centres de loisirs d'une collectivité de l'Agglomération montargoise pendant les vacances scolaires.

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité de reconduire cette participation pour les années à venir du même montant et décide que cette participation sera versée directement aux familles sur justificatif d'acquittement des factures, dans un délai de 2 mois suivant le paiement.

• Soumission du permis de démolir à une déclaration préalable

M. le Maire informe le Conseil que la réforme des autorisations d'urbanisme entrée en vigueur au 1^{er} octobre 2007, impose aux communes qui le souhaitent de délibérer pour instituer le permis de démolir sur tout le périmètre communal. La commune n'a pas mis en place cette formalité actuellement.

Le Conseil municipal vote à l'unanimité que le permis de démolir sera, à compter de la présente délibération, soumis à une déclaration préalable. Ces déclarations seront déposées auprès du service instructeur en urbanisme de l'Agglomération montargoise qui transmettra aux services du cadastre et des impôts fonciers afin que leurs données soient actualisées.

• Boulangerie- Matériel

M. le Maire expose au Conseil les soucis rencontrés par les propriétaires de la boulangerie avec certains matériels qui dysfonctionnent. M. le Maire précise que la trancheuse faisant partie du matériel vendu a dû être réparée peu de temps après la prise du commerce, en sachant que celle-ci était déjà défectueuse par le précédent propriétaire. M. le Maire propose de prendre en charge l'achat du matériel « parisien » qui sera mis à la disposition de la boulangerie pour un montant de 1 783,20 € TTC.

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité l'achat du matériel à l'unanimité.

• Projet d'achat d'un véhicule pour le service technique

M. le Maire informe le Conseil que le véhicule fourgon actuellement utilisé par les services techniques nécessite des dépenses importantes et propose de procéder à son remplacement. M. le Maire présente plusieurs propositions pour l'achat d'un nouveau véhicule.

Après avoir étudié les différentes propositions de véhicules, ainsi que les réparations à effectuer sur le véhicule fourgon, le Conseil, à l'unanimité, refuse de changer le véhicule et vote la réparation les travaux de réparations afin qu'il soit accepté au prochain contrôle technique.

• Recensement de la population en 2025

Le prochain recensement de la population de St Maurice sur Fessard aura lieu du 16 janvier au 15 février 2025.

M. MOINEAU Christophe a été nommé coordinateur et M. le Maire informe que la commune est en attente d'une prestation de service via La Poste pour effectuer ce recensement.

• Rapport d'activités du SMIRTOM

Le Conseil approuve à l'unanimité le rapport d'activités du SMIRTOM au titre de l'année 2023.

• Affaires diverses

- Travaux de voirie

M. le Maire informe le Conseil que les travaux Rue de la Varenne débuteront à compter du 30 septembre et que ceux de la Rue des Colombiers sont prévus à la suite, soit fin octobre/début novembre.

Le marché de travaux porté par l'Agglomération montargoise concernant la rue de la Mairie est prévu en octobre pour des travaux en 2025.

- Cabinet d'infirmières

M. le Maire informe le Conseil que le cabinet d'infirmières s'installera au 27 rue de la Mairie pour la prise des consultations le 7 octobre au plus tard.

- Futur dojo

M. le Maire informe le Conseil du suivi des travaux au sein de la salle d'activités où sera installé le futur dojo. Les travaux sont prévus d'être terminés fin octobre pour une mise à disposition des locaux pour les enfants de 6 à 12 ans les mercredis et de l'école.

- Mur d'enceinte de l'église

M. le Maire rappelle au Conseil qu'il avait été évoqué de remettre en état le mur d'enceinte de l'église qui est en mauvais état. Une première estimation des travaux, sans le grillage superposé

au mur, s'élève à près de 13 000 €. M. le Maire va se rapprocher des riverains dont le mur est mitoyen pour négocier une participation financière. Ces travaux pourraient commencer fin octobre/début novembre.